



Site internet qui ne respect pas son règlement que faire ?

Par **daphnee**, le **09/02/2011** à **08:51**

Bonjour,

Je me suis inscrite sur un site de jeu et j'ai gagné un cadeau, mais le webmaster recule toujours la date d'expédition alors que dans le règlement il est écrit ceci " Univers O Kdo ou ses partenaires adresseront aux gagnants leurs prix sous 60 jours à partir de la date de demande ou d'obtention du lot et après vérification de leur identité et du respect des clauses de ce règlement. " "Univers O Kdo s'engage à expédier, le(s) lot(s) dans un délai maximum de 60 jours à compter la date de commande."

Bien évidemment cela fait plus de 60 jours que j'ai gagné ce cadeau, le webmaster ne réponds quasiment pas aux emails sauf quand je lui dit que je vais prendre des mesures nécessaires j'ai gagné une machine à pain et une friteuse électrique. Que puis je faire ?

Merci beaucoup

Par **mimi493**, le **09/02/2011** à **10:49**

LRAR de mise en demeure de procéder à l'envoi

Mais si vous voulez aller plus loin, il faudra faire constater par un huissier, les pages qui indiquent que vous avez gagné quelque chose.

Par **daphnee**, le **09/02/2011** à **10:56**

ok merci beaucoup